



**HAL**  
open science

## 4 x 3 : sur la trace d'une ancienne organisation commune aux peuples celtes

Jean-Marie Pailler

► **To cite this version:**

Jean-Marie Pailler. 4 x 3 : sur la trace d'une ancienne organisation commune aux peuples celtes. Gilles Pierrevelcin; Jan Kysela; Stephan Fichtl. Unité et diversité du monde celtique. Actes du 42e colloque international de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer (Prague, 10-13 mai 2018), Collection AFEAF (42), AFEAF, pp.77-87, 2020, 978-2-9567407-1-1. halshs-03262078

**HAL Id: halshs-03262078**

<https://shs.hal.science/halshs-03262078v1>

Submitted on 23 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Sur la trace d'une ancienne organisation commune aux peuples celtes

Jean-Marie Paillet

L'affaire semble entendue : plus on remonte dans le temps, plus il est difficile de déterminer ce qui aurait pu faire l'unité des « peuples celtes », ou même la constituer à un moment quelconque de leur histoire. Le rapprochement de textes très divers, de Virgile à Strabon et à César notamment, mais aussi de deux inscriptions fameuses, ainsi que la prise en compte de toponymes gaulois, ouvre une piste d'étude qu'il vaut la peine d'explorer, même si c'est de manière encore préliminaire.

### Strabon et Virgile au point de départ de l'enquête

Cette recherche est née de la confrontation entre des passages de Strabon et de Virgile que rien, ni contexte, ni contenu, ni genre littéraire, ni point de vue, ne paraissait prédisposer à pareil traitement. Le premier évoque des Galates certes voisins du berceau de l'auteur, mais lointains, à nos yeux comme à ceux des Romains, dans le temps et dans l'espace ; le second honore une Mantoue, sa ville natale, qu'il ne désigne pas même – surtout pas ? – comme gauloise.

### Le texte *princeps* et deux parallèles déficients mais instructifs

#### *Le système galate ou la netteté de l'épure (Strabon, Géographie, XII, 5)*

Sous le règne d'Auguste, Strabon évoque les populations « galates » (gauloises, en grec) du centre de l'Asie Mineure et l'évolution de leur organisation territoriale et politique jusqu'à la mainmise complète de Rome. Peu de descriptions de ce type sont à la fois aussi précises dans leur brièveté, aussi frappantes par leur originalité et... aussi peu commentées<sup>1</sup>. La netteté d'épure de cet extrait est de nature à lui épargner de longs commentaires

<sup>1</sup> Avant ces toutes dernières années, les deux principales exceptions, à notre connaissance, sont françaises et remontent au XIX<sup>e</sup> siècle : De Courson 1843, Robiou 1866. Ni l'édition Loeb, ni la CUF ne lui consacrent la moindre ligne, sauf pour la localisation des peuples. Guère plus dans Radt 2004 et dans Roller 2018.

(réduits à des nombres, on les trouvera entre crochets dans le texte), mais aussi à le faire apparaître comme le texte *princeps* qui guidera cette enquête.

« Les Galates sont au sud de la Paphlagonie : ils forment trois peuples (*ethnè*) dont deux, les Trocmes et les Tolistoboges, doivent leurs noms à d'anciens chefs ; le troisième, les Tectosages, porte celui d'un des peuples de la Celtique. [...] Les trois peuples parlaient la même langue, et pour le reste il n'y avait entre eux aucune différence.

Chacun était subdivisé en quatre parties (*dielontes eis tettaras meridas*) qui reçurent le nom de tétrarchies (*tetrarchiai*). Chacune avait son tétrarque, un juge unique (*dikastès*), un seul chef militaire, placés sous l'autorité du tétrarque, ainsi que deux sous-chefs militaires [en tout, par conséquent, cinq responsables par « partie »].

Le Conseil (*Boulè*) des douze tétrarques [4 x 3] se composait de trois cents membres [12 x 25], qui se réunissaient en un lieu appelé *Drunemetum*. Le conseil jugeait les affaires de meurtre, les autres étaient du ressort des tétrarques et des juges.

Telle était autrefois (*palai*) leur constitution... »

À lire le texte, l'homogénéité de cette organisation exclut toute inégalité, toute subordination d'une « partie » (*meris*) à une autre ou d'un « peuple » (*ethnos*) à un autre. Ce sont une langue, des coutumes, des mœurs partagées. C'est le règne du nombre, ou plutôt des trois chiffres 3, 4 et 5 qui gouvernent les degrés de l'ensemble, du plus simple, au sommet (les trois *ethnè*), au plus complexe, à la base (les trois cents membres de la *boulè*), en passant par les douze tétrarques (4 x 3) et les vingt-cinq (5 x 5) délégués au Conseil de chaque tétrarchie. Le mot répété « tétrarchie » traduit une dénomination celtique. Nous rencontrerons, en Gaule et en Bretagne, des « pétrucorcs » ou des « quarts de peuple » qui n'étaient pas tous périgourds. *Last but not least*, la mention du *Drunemeton*, expression celtique d'une réalité religieuse celtique (« sanctuaire [*nemeton*] du ou des chênes [*dru-*] »... et des dru-(w)ides ?) inscrit le système dans un ensemble politico-religieux de tradition gauloise. Ensemble ancien : le récit est au passé et le mot *palai* (« il y a longtemps »), qui apparaît en conclusion, lorsque Strabon reprend la parole, peut s'entendre à deux degrés de la chronologie : en Galatie, dès l'installation de Celtes en Asie Mineure (au début du III<sup>e</sup> siècle,

donc) ; mais auparavant encore (second degré), car un tel fonctionnement ne pouvait que procéder d'un héritage plus ancien.

Quelle est ici la source de Strabon ? Posidonius (Lasserre 1981, p. 23 s.) ? Si l'on se refuse par principe à le débusquer derrière toute mention de peuple ou de geste celtique, la réponse est simple et socratique : ce que nous savons est que nous ne savons pas...

### *Les tres gentes galates vues par Tite-Live et par Pline*

Deux auteurs latins font allusion à la répartition des peuples galates, sans traiter de leur système territorial. Tite-Live, à propos de la campagne victorieuse de Manlius Vulso en 189, mentionne les « trois peuples qui s'étaient réunis », sans doute d'après un fragment perdu de Polybe, XXI<sup>2</sup> (Tite-Live, XXXVIII, 16, 9-12). Pline l'Ancien, lui, situe en Galatie des *gentes* plus nombreuses, dont les trois leaders sont cependant les mêmes. Il ajoute : « Telles sont les nations principales, réparties en 195 peuples et tétrarchies (*toto tractu gentes quidem hae, populi vero ac tetrarchiae omnes numero CXC*)... » (NH, V, 42, 146). *Tetrarchiae*, latinisé, transpose le nom de l'institution celtique ; les deux vocables précédents, comme chez Strabon et comme on va mieux le voir, en latin, chez Virgile, désignent les deux degrés de la hiérarchie au-dessous du niveau fédéral : *gentes*, *populi*. Même le chiffre 195 fait peut-être sens, si l'on admet d'y voir la somme des trois *gentes* et du produit de  $12 [4 \times 3] \times 4 \times 4 = 192$ . Nous vérifierons, à propos des peuples alpins et de ceux de la Gaule chevelue, que de tels élargissements du proto-schéma en  $4 \times 3$  ont vu le jour ailleurs sur de vastes espaces.

### En « style d'énigme » : *la Mantoue celtique du Gaulois Virgile*

Évoquant, au dixième chant de l'*Enéide*, sa cité natale de Mantoue, Virgile lui rend hommage en des termes que son traducteur dans la Collection des Universités de France, Jacques Perret, estime à juste titre formulés « en style d'énigme »<sup>3</sup>. Dans le catalogue des peuples étrusques et alliés que l'appel au secours d'Énée a convoqués vers le Tibre et Rome, les Mantouans sont les derniers nommés et les plus longuement évoqués. Le cœur du passage est aux vers 198-203. Perret traduit : « Celui-là encore, Ocnus, amène une troupe des rives de sa patrie, il est fils de Mantô, la prophétesse, et du fleuve étrusque [le Tibre] ; il t'a donné des murs, Mantoue, et le nom de sa mère ; Mantoue, riche en aïeux mais de races distinctes : elle rassemble trois nations, sous chacune quatre peuples, elle-même tête de ces peuples, du sang étrusque tirant ses forces. »

Le texte latin des vers 201-203 est le suivant :

*Mantua, diues auis, sed non genus omnibus unum :  
Gens illi triplex, populi sub gente quaterni,  
Ipsa caput populis, Tusco de sanguine uires...*

<sup>2</sup> Strabon a donc pu emprunter au même livre XXI sa description du  $4 \times 3$  galate.

<sup>3</sup> Ce qui suit est une version très synthétique d'une étude plus large, en voie de publication.

Deux études de Georges Dumézil (1968 ; 1979) ont déblayé le chemin. Les rapports entre les termes *genus-gens* et *populus* traduisent l'homogénéité d'un système à deux niveaux, « 3 » et « 4 », *populis* et *populi* se référant à « l'ensemble de la population »<sup>4</sup>. Et voici le dilemme : « *ou bien* [...] Virgile, dans sa fierté provinciale, a créé de toutes pièces pour Mantoue une « légende d'origine » et une « structure d'origine » démarquées, avec réduction d'échelle ( $3 \times 4$  *populi*, contre  $3 \times 10$  *curiae*) de celles de Rome, *ou bien* [...] il subsistait réellement à Mantoue, à la fin des temps républicains, le souvenir au moins d'une organisation en trois « tiers » subdivisés, avec une tradition expliquant la réunion de ces tiers par l'association de trois races » (Dumézil 1979, p. 155).

Nous sommes en Gaule Cisalpine (cf. Peyre 1979), au nord du Pô (fig. 1) ; Mantoue est située sur le Mincius, affluent de ce fleuve, à une vingtaine de kilomètres du confluent. Le site a été anciennement occupé par des Étrusques<sup>5</sup>, avant la déferlante gauloise (ici, Cénomans et Andes) du début du IV<sup>e</sup> siècle (Tite-Live, V, 34-35) : Mantoue devient alors un site cénomane (Ptolémée, III, 1, 31). La distribution virgilienne en « trois *gentes* à quatre *populi* chacune » a incité bien des auteurs, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à effectuer l'opération et à qualifier *Mantua* de capitale (*ipsa caput* !) de la « Ligue étrusque des douze cités du Nord ». La thèse est aujourd'hui abandonnée, en même temps que le fantôme d'une seconde dodécapole étrusque, mais la leçon est à retenir :  $4 \times 3$  n'est vraiment équivalent à 12 qu'en arithmétique, pas en politique, et notre sujet est et devra rester strictement le «  $4 \times 3$  organisationnel ». L'archéologie, surtout funéraire, depuis une trentaine d'années, notamment sous l'impulsion de R. De Marinis (2001), a montré qu'au cours des IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., les occupants du territoire mantouan ont continué à vivre en ruraux et à mourir comme les Gaulois qu'ils étaient en grande majorité (voir cependant les utiles nuances de Bourdin 2012). Vers la fin de la période, Mantoue et les Cénomans sont peu à peu absorbés dans l'*imperium* et sombrent dans l'oubli<sup>6</sup>, sauf comme berceau de Virgile et siège de ses démêlés avec le petit domaine familial sacrifié au profit des vétérans d'Octave-Auguste (*Bucoliques*, IX, 28 s. ; *Géorgiques*, II, 198 s.).

Revenons à la question de Dumézil : Mantoue au temps du  $4 \times 3$ , invention ternaire de poète sur le modèle romain et indo-européen ? Ou *démarcage d'une authentique tradition locale* ? Reprenons les termes cités : « *la plus vieille Mantoue* », « *la fierté provinciale* » de Virgile. Cette « fierté » comme cette fidélité pourraient s'avérer proprement gauloises, si l'étude des toponymes comme des anthroponymes s'accordait avec les indices tirés de l'archéologie. Or, tel est bien le cas. *Mantua* : les

<sup>4</sup> « Le v. 203, quant à lui, marque l'opposition *caput-uires*. Dans le même vers, une seconde opposition, *ipsa-Tusco*, « engage à voir dans *ipsa*, comme dans *Tusco*, une des trois *gentes* composantes... » (*ibid.*).

<sup>5</sup> Selon Pline (*Histoire Naturelle*, III, 19, 23), la cité était la seule, au-delà du Pô, à rester occupée par une population étrusque. Cette indication isolée est pour beaucoup, avec celles de scoliastes de l'*Enéide*, dans l'interprétation forcée qui a souvent été donnée de la « composante étrusque » dans le texte de Virgile.

<sup>6</sup> Strabon (V, 1, 6) et, un siècle plus tard, Martial (*Epigrammes* XIV, 195) la disent très inférieure à sa voisine Vérone.



Fig. 1. Carte de l’arc alpin et subalpin. Emplacement des cours d’eau, cités et (supposé) des populations, notamment chez les Cénomans.

linguistes (De Bernardo Stempel dans Parsons et Sims-Williams 2000, p. 93 ; Delamarre 2003, p. 215, cf. 114) rattachent ce nom à la racine \*menH-, « marcher, frayer un chemin », cf. *mantalon*, « chemin, route ». *Mantua*, « the town on the walk » : ce nom conviendrait aux circonstances de la fondation. Quoi de plus naturel, pour des *Ceno-man-i*, « ceux qui vont loin », que de nommer le lieu de leur halte \*Man-t-, « Sur la route » ? En fait, dans la Cisalpine insubre et cénomane, à peu près tous les lieux dont l’appellation ancienne est connue portent un nom celtique. Les villes : *Mediolanon* (Milan) est « centre sacré » (Delamarre 2003, p. 220-221), *Bergamum* est le « site de montagne » (*bergusia*, *bergona*, *bergo-*, p. 73), *Brixia* la « forteresse » (*briga*, p. 86-87), *Verona* la « cité qui domine » (*uer[o]-* p. 313, *ueronados* p. 315), *Cremona* la « ville de l’ail » (*cremo-*, p. 128-129). De même pour les cours et étendues d’eau : le Mincius est « le doux » (*minio-*, *meno-*, p. 226-227), le lac Benacus, aujourd’hui lac de Garde, est « aux multiples promontoires » (p. 66)... En un mot, *Mantua*, « la Halte », « la Station », était en bonne compagnie, et Virgile pouvait difficilement l’ignorer.

Il le pouvait d’autant moins que lui-même et les membres de sa famille portaient des noms gaulois, eux qui se rattachaient au

peuple des Andes, voisins des Cénomans sur les bords de Loire et venus avec eux en Italie. Le dossier tient ici en trois noms : Andes, Vergilius, Magia.

Virgile est né en 70. Sa mère, Magia, avait hérité, au début du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., d’un nom gaulois (*Magius*, *Magia* : Delamarre 2003, p. 212-213). Un des deux frères du poète, Silo, mort tout jeune, également (p. 272). Quant au natif d’Andes<sup>7</sup> (Pietola, aujourd’hui Virgilio, faubourg de Mantoue), son nom est lui aussi celtique. Le préfixe *uer(o)-*, ‘sur, super’ (p. 313) ne qualifie pas seulement Vercingétorix ; *giluos* (latin technique *giluus*) est formé sur \**gheluos*, « jaune » (latin classique *heluus*) et caractérise la robe « isabelle, alezan clair » de certains chevaux (p. 275). Conséquence : « le latin *giluus* peut donc être un emprunt au gaulois de la plaine du Pô » (p. 178-179). Il en va de même pour *Vergilius*.

<sup>7</sup> Ce nom évoque l’association des Cénomans et des Andes depuis leur migration et l’installation d’un contingent dans la région, à l’est des Insubres et à l’ouest des Lingons (Polybe, II, 17, 4 et 7). Tite-Live, qui mentionne cette arrivée, cite leur chef Elitovicios, mais oublie les Andes... et *Mantua*, au profit de *Brixia* et de *Verona* (V, 34, 9).

Dans ces conditions, comment expliquer pareille dissimulation chez l'auteur de *l'Enéide* ? Il était à coup sûr conscient, et « fier », de l'origine gauloise de sa cité natale, comme de sa famille. Il savait, par conséquent, que le 4 x 3 de Mantoue était gaulois. S'il s'est avancé masqué, au point de paraître suggérer une autre interprétation, grecque ou étrusque, c'est pour une raison simple. Il ne lui était pas possible de glorifier une Mantoue à direction (*caput*) jadis celtique, étant donné l'image effrayante des Gaulois venus du nord, qui persistait à Rome depuis la prise de *l'Urbs* au début du IV<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, aux « temps celtiques », celui des aïeux (*diues auis*), soit entre 390 et la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, *Mantua* participait à un système territorial et politique analogue à celui des Galates du III<sup>e</sup> et du II<sup>e</sup> siècle.

### Strabon et Virgile, témoins d'un 4 x 3 ancien et répandu

L'auteur de ces lignes en est bien conscient, pour l'avoir « vécu en direct » en découvrant un parallèle inattendu : la réalité historique et l'amplitude géographique du 4 x 3, ainsi que son caractère celtique, trouvent leur meilleure preuve, leur preuve première, dans la lecture en miroir de Strabon et de Virgile. Virgile nous en apprend à la fois davantage et moins que Strabon sur un état lui aussi lointain et dépassé. Davantage sur une direction centrale (*caput*<sup>8</sup>) de l'ensemble, bien moins sur les responsables et l'ampleur du territoire concerné : probablement la zone cénomane, avec d'autres centres : *Brixia*, *Verona*, *Cremona* peut-être (fig. 1). La parenté des deux cas mis au jour (Mantouans et Galates – mais nous allons en rencontrer d'autres) et l'ampleur cumulée de leur espace d'attestation incitent à rechercher nettement plus haut que les deux derniers siècles avant notre ère, et sur un vaste domaine celtisé, le *floruit* de cette organisation au sein de la civilisation de La Tène. Seule une démarche comparative, inspirée par une sorte de « dumézilisme intra-celtique », pourrait jeter plus de clarté sur un univers géopolitique qui reste pour l'essentiel à découvrir. Ce serait un nouveau bienfait, et non le moindre, apporté par l'énigme de Mantoue.

### Le triple témoignage de César

En trois circonstances indépendantes, César, parmi ses adversaires ou partenaires de la guerre des Gaules, rencontre et relate des manifestations assurées ou plausibles du 4 x 3.

#### Les Helvètes

Dans l'affrontement initial avec les Helvètes (sur ces derniers, forte mise au point de Kaenel 2016), aucun doute n'est permis. Certes, dans la *Guerre des Gaules*, I, 5, l'évocation des préparatifs de leur départ vers l'ouest de la Gaule n'est pas décisive :

« Quand ils se croient prêts à cette entreprise, [les Helvètes] mettent le feu à toutes leurs villes – il y en avait une douzaine (*oppida sua omnia, numero ad duodecim*) –, à leurs villages – environ 400 – et aux maisons isolées... »

Le chiffre 12, nous l'avons vu, ne fait pas preuve à lui seul, et le nombre de 400, même converti en 4 x 100, encore moins. Mais un peu plus tard (I, 12)... : « Les Helvètes étaient en train de franchir [la Saône]... Quand César apprit par ses éclaireurs que déjà les trois quarts des troupes (*tres iam partes copiarum*) avaient franchi la rivière et qu'il ne restait plus sur la rive gauche que le quart environ (*quartam partem*) de l'armée, il partit de son camp [...] et rejoignit ceux qui n'avaient pas encore traversé [...] Leur canton (*is pagus*) portait le nom de Tigurin : l'ensemble du peuple helvète se divise en effet en quatre cantons (*omnis ciuitas Heluetia in quattuor pagos diuisa est*). »

La double mention, sous le niveau de la *gens*, de quatre *pagi* et de douze *oppida* pourrait indiquer qu'à un niveau encore inférieur chacun des *pagi* était divisé en 3 *oppida*. Et à l'autre extrémité, comment ne pas envisager que la « tétrarchie helvète » ait elle-même été l'un des éléments d'une fédération de trois nations (*civitates* traduisant *gentes*, dans le vocabulaire « assimilateur » de César) ? Au sommet de la pyramide, nous ne pouvons en effet nous représenter les *gentes* partenaires des Helvètes qu'à l'image de ceux-ci et de leurs voisins orientaux, les *Vindelicorum gentes quattuor* de la liste de la Turbie<sup>9</sup>.

#### Les Suessions (?)

Des Suessions implantés au nord de la Seine, nous apprenons que leur roi Galba, désigné chef suprême des Belges, « possédait douze villes (*oppida*) ; il s'engageait à fournir cinquante mille hommes » (II, 4). Ce nombre de douze *oppida* peut prendre sens à la lumière de ce que nous avons appris des Helvètes, mais l'indice reste ténu, dans la mesure où ni le chiffre 4 du niveau moyen, ni le 3 ou 4 du niveau supérieur ne sont mentionnés. C'est en Bretagne que nous allons retrouver le 4 et probablement le 3.

#### Les *Cantiaci* et leurs voisins bretons

La *Guerre des Gaules*, V, 22, relate la campagne de César en Bretagne, en 55-54 av. J.-C. : « ... Cassiellaunos envoie dans le *Cantium* [Kent] (...), région qui obéissait à quatre rois (*quibus regionibus quattuor reges praeerant*), Cingétorix, Carvilius, Taximagulos et Ségovax, des messagers... [pour les rallier à sa lutte contre César] ». De cette *tetrarchia*, les chefs portent le titre de *rix*. La carte (fig. 2 ; cf. Rudd 2011), à défaut d'un texte, éclaire les détails de la situation. D'une part, le territoire des *Cantiaci* (d'où dérive le nom du Kent) est partagé en quatre parties par deux fleuves côtiers et un affluent de la Tamise. Quant au voisinage de ce peuple, il pourrait bien refléter une ancienne fédération à trois composantes : les *Regnenses* (dont Ptolémée nous livre le nom celtique : *Rignoi* ou *Reginoi*, formé sur *rix* : le « peuple roi », ou « peuple des rois »), les *Catuellauni* (« princes

<sup>8</sup> À lire et relire cet *ipsa caput*, et quoi qu'il en ait été de la réalité historique concrète, on se défend difficilement d'y voir un discret clin d'œil du poète aux *happy few* cultivés de son terroir natal.

<sup>9</sup> On présente plus loin (p. 81-82) une hypothèse concernant le groupe dont faisaient partie les Helvètes.

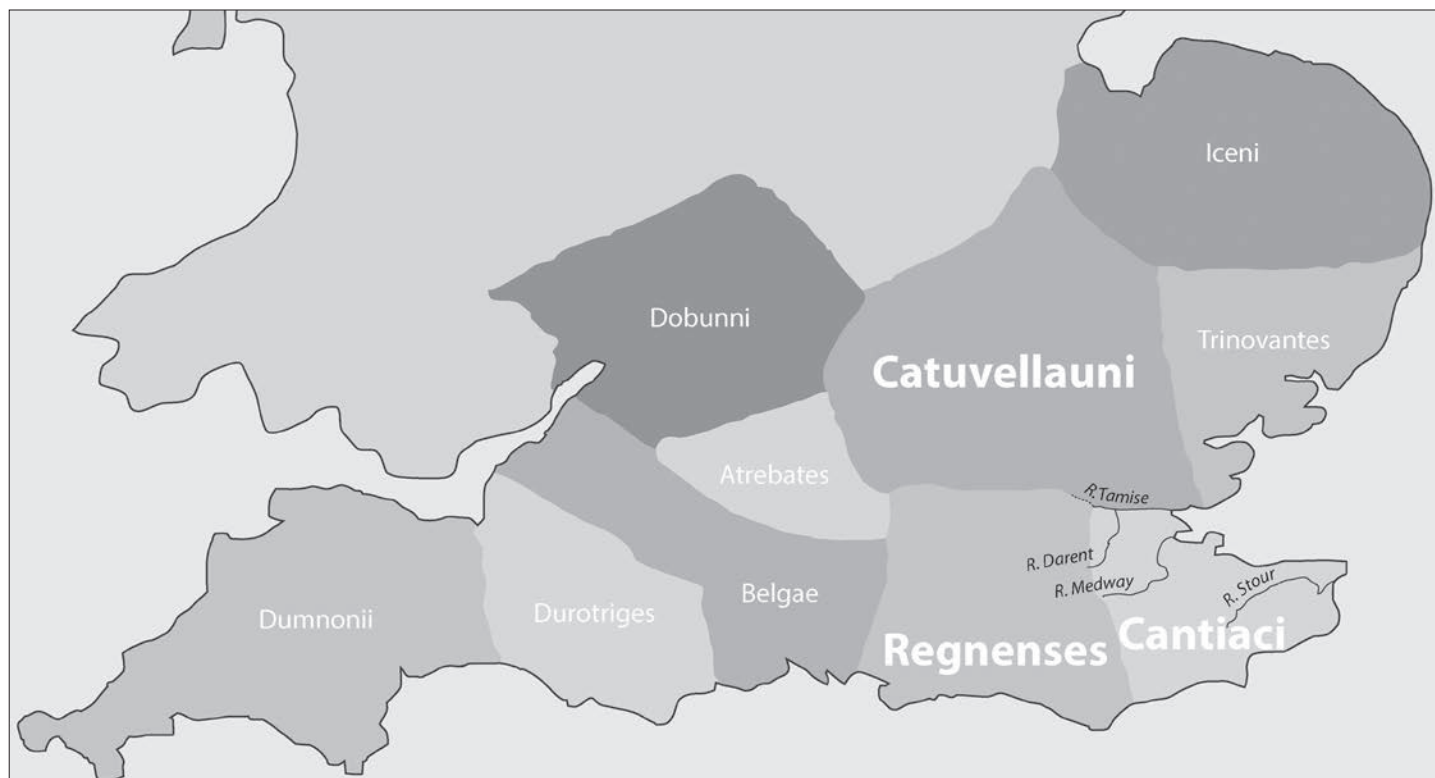


Fig. 2. Carte des peuples celtiques du sud de l’Angleterre. Les trois peuples « fonctionnels » du sud-est et la tétrarchie (?) des *Cantiaci*.

de la bataille ») et nos *Cantiaci* (« ceux qui s’assemblent », en latin les *Quirites*). Une triade aussi dumézilienne (à laquelle on se gardera donc de donner une valeur socio-politique « réaliste » !) appelle ce seul commentaire : si l’originalité du 4 x 3 celtique réside assurément dans le 4, elle n’exclut nullement que le 3 porte la trace d’une tripartition fonctionnelle. Dumézil lui-même, rappelons-le, en a dégagé une attestation partielle dans les deux premières composantes de la *Mantua* virgilienne.

## Deux listes contemporaines, avec l’accord d’Auguste et le soutien de Drusus

### Les peuples gaulois au trophée de La Turbie : douze tétrarchies... moins une ?

Passant de César à Auguste, considérons la liste qu’affiche l’inscription de la Turbie (7-6 av. J.-C.), celle des quarante-quatre peuples alpins que venaient de soumettre l’empereur et ses deux beaux-fils Drusus et Tibère ; liste connue grâce à Plin l’Ancien (III, 134-138), qui reproduit un texte conservé localement sous forme de fragments (Formigé 1949 ; 1955).

Si l’on admet, avec les commentateurs récents, que cette séquence de peuples obéit à un ordre géographique déterminé par une chaîne de proximités et si l’on fait d’autre part l’hypothèse d’une présentation successive de regroupements de « peuplades » ou « tribus » (latin *gentes* ou *pagi*), on reconnaît les traits d’une organisation obéissant à un même et unique principe.

Des éléments convergents se tirent de la séquence consacrée aux quatre « tribus » vindéliennes<sup>10</sup>, une fois restituée dans son contexte. Les données sont les suivantes :

- un total de 44 = 4 x 11 ;
- ce groupe de quatre, mentionné juste après huit premières peuplades, attire l’attention sur un possible découpage, suggérant de restituer dès le départ un « 4 + 4 » ;
- placées juste avant les 32 autres, les « 4 vindéliennes » se trouvent, en bonne logique arithmétique, encadrées par des multiples de 4 : d’abord 8 = 4 x 2, ensuite 4 x 8 ;
- l’expression « quatre *gentes* », désignant les peuples vindéliens, est un *hapax* dans notre documentation : Strabon, l’auteur le plus prolixe sur le sujet, évoque de son côté « cinq tribus vindoliciennes » (IV, 6, 8) ;
- les trois premiers groupes de quatre peuples forment un tout de douze éléments, où la mention insistante des quatre *gentes* vindéliennes vient à la fois fournir un point d’orgue à une première série et, pour la suite, donner le *la* à trois autres 4 x 3 ;
- dans la logique de ces groupements, il est évident que si un chiffre total devait paraître plus immédiatement significatif que l’étonnant 44, du fait de sa compatibilité avec le système évoqué, ce serait 48 ; il manque quatre peuples pour y parvenir ; reportée sur la carte (fig. 1), cette carence y trouve un équivalent dans l’espace vide, « l’échancrure du nord-ouest » laissée par les Helvètes et leurs quatre *pagi*, dont les *Tigurini* (César).

<sup>10</sup> Je dois à un vieil article de F. Ribezzo (1936) d’avoir eu l’attention attirée sur ce fait.

Intérêt et difficulté de cette solution : elle paraît impliquer l'existence à une date antérieure d'un système territorial des peuples alpins, système fondé sur le  $4 \times 3$  et élargi en  $(4 \times 3) \times 4$ . À quelle date ? Le *terminus ante quem* peut être fixé en 58, date du déclenchement de la guerre des Gaules par César en vue de faire face, disait-il, à la menace helvète d'incursion profonde en territoire gaulois. Dans cette hypothèse, les peuplades de tout l'arc alpin, celtiques ou non, se seraient organisées sur le modèle du  $4 \times 3$  élargi au sein d'une grande fédération alpine dès la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Est-ce la menace de Rome qui, avant l'offensive de celle-ci, aurait poussé ces peuples à une aussi vaste organisation ? L'hypothèse n'est pas à écarter, tant la puissance de l'*Urbs* et sa volonté d'expansion étaient connues et redoutées à l'est, au nord et au nord-ouest d'une Transpadane d'où n'avait pas disparu toute mémoire du «  $4 \times 3$  » celtique, comme à Mantoue. La comparaison est cependant à relativiser : dans le cas des peuples alpins, d'origine hétérogène et en tout cas loin d'être tous celtiques, il paraît impossible de remonter aussi haut.

Au temps d'Auguste, le texte gardant trace de cette fédération se serait trouvé simplement et logiquement expurgé du groupement des quatre peuples helvètes politiquement anéantis par César. Conclusion arithmétique, historique et politique de cette évolution :  $44 = 48 - 4$ .

Qu'a pu signifier l'éminente publication d'une liste aussi longue, aussi articulée ? Il s'était agi, pour Auguste et pour son entourage, d'exhiber aux yeux de tous l'ampleur, mieux : la complétude du labeur effectué, à la requête du monarque, par ses deux beaux-fils, Tibère à l'ouest, Drusus à l'est. Pour le public romain, aussi peu au fait que nous de la répartition et de la plupart des noms des tribus alpines, cet effet de « masse organisée » perpétuait le choc et faisait la preuve de l'exploit, avec ses conséquences : la libération de la totalité des passages des Alpes, la protection de la Gaule et du Rhin. Or cette énumération, vu sa structure particulière et la part d'ethnonymes autrement inconnus qu'elle contient, a toute chance de calquer une « version originale » de provenance locale. La mention des *Vindellicorum gentes quattuor* le confirme. Nous postulerons donc l'existence d'un document primitif, vraisemblablement rédigé en langue celtique. Qu'en est-il de ses auteurs ?

Il nous semble voir en eux des héritiers de ces maîtres en écriture (grecque) dont César (I, 29, 1) nous apprend indirectement l'activité chez les Helvètes au début des années 50, soit quarante à cinquante ans auparavant. Toutefois, ces « administrateurs » s'étaient bornés à transcrire sur leurs tablettes le recensement de leur peuple. Ceux dont nous postulons l'existence, eux, ont pris acte d'une alliance de peuples et « tribus » réparties sur tout l'arc alpin. La disposition numérique choisie part du schéma canonique déjà repéré chez les Helvètes pour élargir le  $4 \times 3$  à un  $(4 \times 3) \times 4$ . Quant aux inévitables relations de pouvoir subordonnant les unes aux autres ces composantes, les *Vindelici*, comme antérieurement les Helvètes et plus tard l'opportuniste roi Cottius, y ont sûrement occupé une place importante.

L'originalité celtisante de la source de Plinius trouve confirmation avec la remarque qui suit dans le texte la copie de la liste de la Turbie : « .... On n'y a pas joint les douze cités Cottiennes qui

ne furent pas hostiles, ni les cités attribuées aux municipes par la loi Pompeia » (*NH*, III, 138). Quelles qu'aient été les « douze cités cottiennes », leur association constitue un témoignage autonome et révélateur : l'arc de Suse énumère 14 *ciuitates*, dont 6 figurent également à la Turbie. Peu importe pour nous les motifs précis de ce regroupement de composantes qui « ne furent pas hostiles » : œuvre probable de Cottius lui-même au moment où ce roitelet gaulois devint sur place « préfet » de Rome. Ce qui compte, c'est le chiffre choisi, paradoxal souvenir dans le cadre romain d'un mode d'organisation territorial spécifiquement gaulois.

L'œil fixé sur la carte (fig. 1), explicitons, en numérotant (a, b, c, d) les groupes et en marquant les séparations, le découpage qui se déduit de ce qui précède.

a. Trumpilini, Camunni, Venostes, Vennonetes, Isarci, Breuni, Genaunes, Focunates, *Vindellicorum gentes 4* : Cosuanetes, Rucimates, Licates, Catenates.

b. Ambisontes, Rugusci, Suanetes, Calucones, Brixenetes, Leponti, Uberi, Nantuates, Seduni, Veragri, Salassi, Acitavones.

c. [*Helvetiorum quattuor pagi* : Tigurini, Verbigeni (Kaenel 2016, p. 34), Y, Z] Medulli, Cenni, Caturiges, Brigiani, Sogionti, Brodionti, Nermaloni, Edenates.

d. Esubiani, Veamini, Gallitae, Triullati, Ecdini, Vergunni, Eguhuri, Nematuro, Oratelli, Nerusi, Velauni, Suetri.

Géographiquement, le bloc a est un bloc oriental, le b s'étend du nord-est au centre, le c est à l'ouest-nord-ouest, le d au sud-ouest (Alpes Maritimes, Alpes Cottiennes).

### Les soixante peuples à l'autel de Lyon. $3 \times 5 \times 4$ : confirmation et variante

Le sanctuaire des Trois Gaules était situé quelque part, nous dit (sans plus, à ce jour) l'archéologie lyonnaise, le long des pentes ou sur la terrasse sommitale de la Croix-Rousse. Un autel monumental, représenté sur le monnayage de bronze frappé à Lyon d'Auguste à Claude, portait les noms des soixante cités d'Aquitaine, Lyonnaise et Belgique. L'autel était orné d'autant de statues symbolisant les cités ; il portait l'inscription *ROM(ae) ET AVG(usto)*. De nouveau, Strabon (IV, 3, 2) : « le sanctuaire dédié en commun par tous les Gaulois à César Auguste est bâti en face de la ville, au confluent des deux fleuves ; il y a là un autel remarquable, portant l'inscription des peuples, au nombre de soixante, les statues de chacun d'eux, ainsi qu'un grand bois sacré (ἔστι δὲ βωμὸς ἀξιόλογος [...] εἰκόνας τούτων ἑκάστου μία καὶ ἄλλος\* μέγας) ». L'astérisque signale un passage corrompu : ἄλλος (« autre » : un « autre autel » ??) ne fait pas sens ; les éditeurs récents corrigent en ἄλσος, « un bois sacré ».

L'inauguration date de 12 av. J.-C. (plutôt) ou de 10 (selon Suétone). Les circonstances et l'exécutant de la décision impériale sont révélés par Dion Cassius (*Histoire romaine*, 54, 32, 1-2) :

« Drusus prévint le soulèvement des peuples soumis en invitant les principaux chefs des Gaulois à la fête qu’ils célèbrent encore aujourd’hui au pied de l’autel d’Auguste ». Une fête créée, en somme, pour amadouer, en groupe constitué, les leaders gaulois.

Un débat récurrent porte sur la part de « culte impérial », avec prise de possession et de pouvoir imposée aux Gaulois par Rome et Auguste, et celle qu’a occupée ici l’ « héritage gaulois » en matière culturelle et religieuse. Ce dernier aspect est loin d’être négligeable, même s’il doit s’entendre, vu de Rome, en termes de « récupération », là où des Gaulois ont pu apprécier une préservation ou du moins un rappel et comme un mémorial de leur tradition : la formulation de Dion Cassius est caractéristique de cette ambiguïté. Sur ce sujet les contributions de R. Turcan (1991) et de C. Goudineau (1998, p. 243-244) dégagent des pistes de réflexion concordantes. Les statues identifient les « cités » des Trois Gaules comme porteuses de particularismes enracinés. L’hommage est rendu au monarque par un ensemble qui, débordant (on dirait presque « ignorant ») le cadre provincial romain, semble se référer à des coutumes « fédérales » autochtones. D’autre part, dans « l’assemblée des Trois Gaules, les cités que différencient leurs statuts particuliers de peuples « assujettis », « libres » ou « alliés » se retrouvent associées sur un pied d’égalité » (Turcan 1991, p. 739, citant Mommsen 1889, p. 383).

Un caractère fédéral respectant, voire exaltant (par les statues) les singularités des composantes, l’affichage d’un système global et homogène, enfin l’existence d’un Conseil commun (*concilium*) se réunissant chaque année le 1<sup>er</sup> août<sup>11</sup> : ces trois caractères rappellent les tétrarchies galates. Sans faire nécessairement de l’*alsos megas*, le « grand bois sacré », un autre *drunemeton*, il faut convenir qu’une telle mention, dans ce contexte, donne à réfléchir<sup>12</sup>. Quant à l’autel, s’il n’est pas proprement « lyonnais », n’est-il pas du ressort d’une tétrarchie du confluent : Ségusiaves, Eduens, Allobroges, Ambarres ? Au sommet, la *Gallia Comata* est à trois têtes correspondant aux provinces de Lyonnaise, d’Aquitaine et de Belgique ; à la base, le chiffre de soixante est d’autant moins indifférent qu’il est officialisé par le texte de Strabon, alors même qu’on discute (et discutera ?) toujours du nombre réel constaté sur le terrain : soixante-quatre, peut-être ? Ce n’est visiblement pas cette réalité empirique, ce comptage toujours provisoire qui préoccupait les créateurs du système, mais la signification théorique, symbolique et héritée qui s’attachait au chiffre global. Les membres du Conseil de Galatie étaient trois cents, un chiffre obtenu par la multiplication canonique  $3 \times 4 \times 5^2$ . On peut ainsi penser, à Lyon, au moins aux origines, à un  $60 (3 \times 4 \times 5) \times 5 = 300$ . Cela signifierait que, au moment où fut créée l’institution, chacune des « cités » avait cinq délégués officiels au Conseil des Gaules. Mais à ce jour aucune donnée de fait ne confirme ni n’infirmes cette conjecture de pure logique.

<sup>11</sup> Cf. César, *Guerre des Gaules*, VI, 13-14 : « les druides, à une date fixe, chaque année, tiennent leurs assises dans le pays des Carnutes qui est considéré comme le centre de la Gaule, en un lieu consacré... » ; cf. Brunaux 2006, p. 278-279, 286-292.

<sup>12</sup> Chez les Helvètes, l’oppidum du Mont Vully, tel que présenté récemment (Kaenel 2016, p. 74-79), ferait un excellent candidat à cette fonction : fortification et forêt de chênes, lieu de rassemblement, monnaies...

Le parallèle s’impose entre la Galatie et les trois Gaules comme avec les peuples alpins : ce constat met en effet au jour, avec l’autel et l’assemblée de Lyon, un inventaire mémoriel affirmant un héritage commun. Cette solution a été dégagée, après négociation, sous les auspices de ce même Drusus qui, avec l’appui de Tibère et la bénédiction d’Auguste, reconnaît alors aux peuples alpins vaincus, en dressant leur liste, et en dépit de leur diversité d’origine, une sorte de personnalité collective à dominante celtique.

## Après Auguste : des vestiges dispersés, mais significatifs

### La vallée pennine

Sous l’Empire, le plus bel exemple de survivance, ou mieux de recréation d’une tétrarchie frappée de l’estampille officielle est le nouveau territoire augustéen de Rhétie-Vindélicie. Celui-ci (le Valais actuel) a inclus, comme troisième composante, et d’abord sous un *praefectus* militaire, le regroupement des quatre peuples des Vérages, des Nantuates, des Séduens et des Ubères : cette pétrucorie, élément d’un nouveau  $4 \times 3$ , reçut le nom latin de *ciuitates IIII Vallis Poeninae*, « les quatre cités de la Vallée pennine » (Martin-Kilcher 2011).

### Pétrucories

Le mot-clé de la présente étude est, au fond, *\*petrucoria*. Strabon (IV, 2) mentionne le peuple des « Pétrucories » (*Petrokorioi*). En gaulois, *Petru-corioi*, d’où dérivent Périgord et Périgueux, c’est, littéralement, un peuple à « quatre corps », au sens à dominante militaire de *\*corios* (Delamarre 2003, p. 125 ; cf. pour *petuar*, *petru-*, *petuarios*, p. 249-250). Le « chef de corps » est un *corianos* (p. 125 et Benveniste 1969, I, p. 111-114 et p. 302). De tous les toponymes celtiques commençant par les chiffres 2, 3, 4, 5, ce sont nettement ceux en *petuar-*, *petru-* qui l’emportent, à côté d’un *Uo-corii* (à deux corps) et de deux *Tri-corii* (à trois corps), aucun *\*Pempecorii* ou *\*Pimpetocorii* (de *pempe*, 5 ou *pimpetos*, 5<sup>e</sup>) ne semblant attesté.

L’étude resterait à prolonger pour les Pétrucories : quels étaient leurs partenaires au sein d’une fédération à trois ? Leurs voisins, Lémovices et Nitiobroges<sup>13</sup> ? Plus radicalement, pour quelle raison ce titre, qui devait s’appliquer à toutes les « tétrarchies » celtiques, est-il resté attaché à ce peuple en particulier ? D’autre part, les sites portant le nom de « Quatrième » ou « Quart » méritent l’attention. On est frappé de la coïncidence entre la *Petouaria* (Ptolémée, II, 3, 10) du Yorkshire (actuel Padington), ville des *Parisii* bretons, et le *Ped(e)verius* (graphie médiévale, 979, qui a abouti à « Pithiviers ») situé dans le Loiret à la limite des territoires

<sup>13</sup> Strabon, IV, 2, donne une liste de 12 (douze !) peuples entre Loire et Garonne, rattachés à la province d’Aquitaine. On peut songer, sous toutes réserves, au découpage en  $4 \times 3$  suivant : - Éluens, Vellaves, Arvernes ; - Lémovices, Pétrucories, Nitiobroges ; - Bituriges Cubes, Santons, Pictons ; - Cadurques, Rutènes, Gabales.



des *Parisii* et des Carnutes (Delamarre 2003, p. 250) : « Quart » sud des *Parisii* ou « Quart » nord des Carnutes (sans oublier non plus la proximité des Sénons) ? Ce type de nom suggère en tout cas un rapprochement avec la *quarta pars* que, selon César, le corps de troupe tigurin représentait dans la tentative de migration helvète.

### Autres survivances ?

Deux dernières expressions latines ont pu évoquer une réalité analogue, respectivement chez un peuple et dans une cité de la Gaule romaine : les *Tarbelli* sont appelés par Pline (*HN*, IV, 108) et dans l'épigraphie (*CIL* II, 3876, de Sagonte) *quattuorsignani*, « aux quatre enseignes », au sens de « corps de troupe », transposition en latin de *\*petrucorior*<sup>14</sup> ; quant à Ausone, ses variations sur la *Tolosa quadruplex/quinquiplex*, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. (*Catalogue des villes célèbres*, XII, v. 7-9 et *Lettre XXIV* à son fils Paulin, v. 75), sont peut-être la trace d'une mémoire du même ordre – mais combien déformée, après un demi-millénaire ! – en ce qui concerne les Tectosages. Son commentaire illustrerait alors ce que peut être une trace mémorielle incomprise, donc falsifiée (Pailler 2019).

### En guise de bilan

Le bilan provisoire qui se dégage de ce qui précède peut se formuler en six points.

L'organisation en  $4 \times 3$ , et en tout cas, à la base, « en 4 », est attestée sur toute l'aire celtique, de la Bretagne à la Galatie, du nord de la Gaule à l'Italie transpadane. Elle a dû connaître, sur l'arc alpin, une variante étendue à  $4 \times 3 \times 4$ , et en Gaule Chevelue  $4 \times 3 \times 5$ .

On peut avancer l'équation linguistique *tetrarchia* (grec) = *quattuor pagi* ou *gentes* (latin) = *\*petrucoria* (gaulois).

Nos sources, datées pour l'essentiel de César à Auguste, évoquent un système antérieur, que celui-ci soit dépassé (Strabon), mémoriel et masqué (Virgile), résiduel (César), élargi hors du cadre proprement celtique (les peuples alpins qu'il faut supposer sous *leadership* celtique – celui des Helvètes et Vindélices, puis des Vindélices aux quatre *gentes* affichées ?) ou toponymique (« *Petrucorii* » et les noms formés sur *petuar-*, « 4<sup>e</sup> », « le quart »).

La période de diffusion de cette organisation s'inscrit dans une fourchette large : 450-50 av. J.-C., voire plus.

Des vestiges, au moins numériques, en ont subsisté au cours des deux premiers siècles de l'Empire.

La source intellectuelle lointaine de ce système numérique strict, avec son Conseil de 300 membres (*cf.* Crotona) et son *Drunemeton* commun (sanctuaire des chênes) pourrait être une mouvance pythagorisante, relayée par le milieu druidique.

Les points 1, 2 et 5 sont suffisamment établis. Il reste possible d'apporter quelque clarté à propos du point 3 et de prolonger sommairement l'interrogation sur les points 4 et 6, qui concernent la genèse et les débuts du système.

Le point 3 met en jeu un phénomène de mémoire diversifiée et parfois inconsciente. Strabon sait et dit qu'il rapporte une situation bien antérieure à son époque. Virgile cache son jeu sous une énigme, bien dans la manière gauloise (*cf.* Diodore, V, 31), et s'adresse aux *happy few* ses compatriotes cultivés, Gaulois de Cisalpine, pour leur rappeler une tradition qu'il élève à la hauteur de l'épopée fondatrice de Rome. César ne semble pas s'apercevoir, malgré les perspectives explicites qu'il ouvre à deux, sinon trois reprises sur le  $4 \times 3$ , de son caractère largement partagé chez les Celtes. Pourtant, c'est précisément la rencontre entre ces sources disparates qui donne crédit au constat d'un fonctionnement commun. S'il fallait cependant désigner la « meilleure source mémorielle », la liste de la Turbie s'imposerait : à la fois reconnaissance d'une défaite et d'une soumission irrémédiables et rappel, par la voix des noms et des chiffres, de ce qui a été plus qu'un moment de la conscience collective gauloise ou d'inspiration gauloise.

Quant au *floruit* (point 4) et à la source intellectuelle du système (point 6), voici ce qu'autorise la prudence. Si, au III<sup>e</sup> siècle, des peuples comme les Galates recourent à cette formule dès le terme de leur périple, c'est qu'elle fait partie du « bagage » intellectuel et politique qu'ils ont apporté avec eux d'Occident. Il n'a pas dû en aller autrement des Andes et des Cénomans venus de l'Ouest de la Gaule fonder Mantoue au début du IV<sup>e</sup> siècle. De proche en proche, on en vient à soupçonner que les peuples celtes en mouvement à travers l'Europe au IV<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècle disposaient du même équipement mental hérité. Celui-ci était d'autant plus fidèlement mis en pratique lors de leur installation que bien des exemples attestent (*Massalia...*) la sorte de conservatisme qui accompagne en général de tels établissements : les sociologues parlent de « contre-acculturation ». Le  $4 \times 3$ , au même titre que la langue et certains aspects de la religion, a été senti comme *identitaire* en milieu celtique.

Remontant ainsi au plus tard au début du IV<sup>e</sup> siècle, la formule du  $4 \times 3$  s'inscrit soit dans une tradition proprement celtique ancienne, soit dans l'héritage de spéculations et/ou de pratiques puisées à d'autres sources. La première possibilité ne trouve d'appui, à notre connaissance, dans aucun document. La seconde conduit du côté de cercles politico-culturels, voire culturels, actifs dans le monde grec et au-delà depuis le VII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle. L'image qui vient à l'esprit est celle de la lignée Pythagore-druides, chère à plusieurs auteurs (*e.g.* Brunaux 2006, p. 182-184 et *passim*). Le voisinage d'élucubrations druidiques modernes ne doit pas bloquer une enquête que nous limiterons aujourd'hui au simple regard à la fois arithmétique, géométrique et esthétique porté sur un triangle (fig. 3) et sur un décor circulaire de phalère (fig. 4). Voici, sans autre commentaire, deux figures et leurs légendes.

<sup>14</sup> Je remercie T. Le Dreff de m'avoir signalé la référence tarbelle. Une fédération celtique côtière à trois composantes avec les Cocosates (les « rouges », les guerriers) et les Bouiates est plausible.

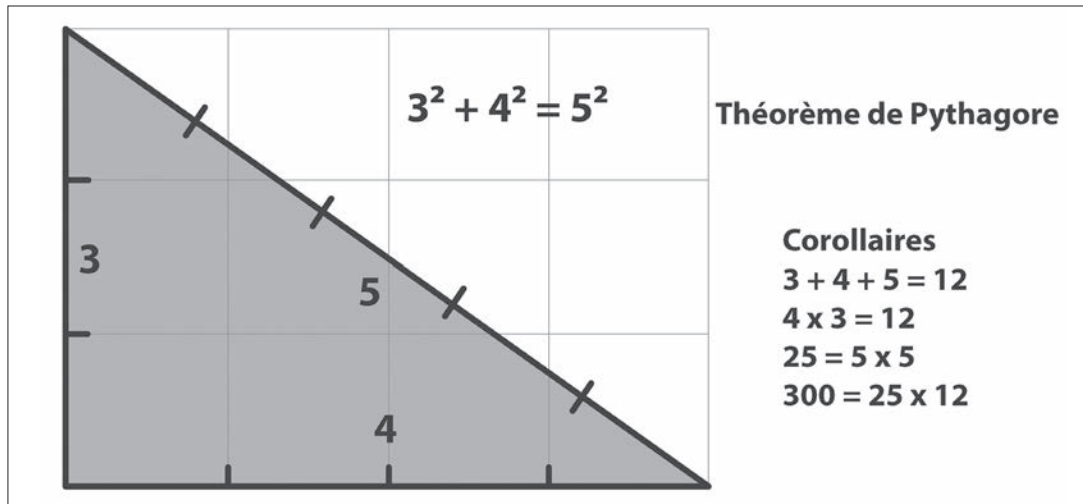


Fig. 3. Du « triangle sacré » au système galate : un modèle pythagorisant pour l’organisation territoriale des peuples celtiques ?

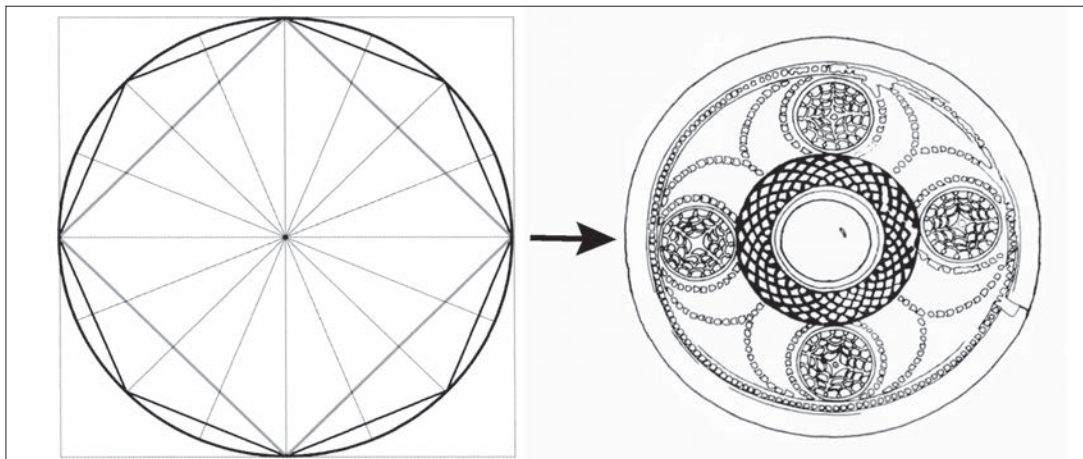


Fig. 4. Application de la géométrie et des nombres, fondée sur le « théorème de Pythagore », par l’emploi de « la corde à douze nœuds » : un décor de phalère champenoise du <sup>v</sup>e siècle (d’après Bacault, Flouest 2003).

## Un remords et un appel

*Hypocrite lecteur, mon semblable, mon frère*, un dernier problème n’a pas été évoqué. Pourtant, j’en suis sûr, il nous préoccupe l’un et l’autre. Fuyons l’hypocrisie et essayons d’en dire deux mots pour finir. L’image des peuples gaulois qui ressort des pages qui précèdent n’est-elle pas, littéralement, trop belle, je veux dire trop unifiée, trop lisse, d’une idéalité trop mathématique ou platonicienne pour être vraie ? Quelle relation établir entre cette représentation d’un système parfait, numériquement et politiquement homogène, radicalement égalitaire, valable (au moins en théorie) pour toute entité politique celtique, et d’autre part la réalité empirique révélée par l’archéologie et par les textes : une immense diversité matérielle, des discordes et affrontements

perpétuels, souvent confus, où les alliances, et plus gravement les peuples eux-mêmes, ne cessent de se faire et se défaire ?

La place est ici trop comptée pour en dire plus. Il me semble simplement que le rappel des deux cas par lesquels a commencé cette enquête fournit l’esquisse d’une solution, et que celle-ci s’inscrit dans la longue durée des peuples celtiques à l’âge du Fer. Retracer cette dialectique infinie *would be (will be ?) another story. A collective, interactive one ?*<sup>15</sup>

<sup>15</sup> Je suis reconnaissant à Pierre Moret, en mémoire d’une conversation qui a nourri et encouragé l’idée de départ de cette recherche. Merci également au relecteur dont les observations m’ont conduit à nuancer mon point de vue, sans toutefois y renoncer, sur le secteur alpin. Les erreurs et approximations restent miennes.

## Bibliographie

- Bacault M., Flouest J.-L., 2003. Schémas de construction des décors au compas des phalères laténiennes de Champagne. In Buchsenschutz O., Bulard A., Chardenoux M.-B., Ginoux N. dir. *Décors, images et signes de l'âge du Fer européen, Actes du 26<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Paris - Saint-Denis, 2002*. Tours, Féraef, 145-170 (Revue Archéologique du Centre de la France Suppl. 24).
- Benveniste E., 1969. *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vol. Paris, éd. de Minuit, vol. 1, 376 p.
- Bourdin S., 2012. Problèmes d'identités ethniques en Cisalpine : sociétés multi-ethniques ou identités multiples ? In Barral P., Guillaumet J.-P., Roulière-Lambert M.-J., Saracino M., Vitali D. dir. *Les Celtes et le nord de l'Italie, Actes du 36<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF*. Dijon, RAE, 63-73 (Revue Archéologique de l'Est Suppl. 36).
- Brunaux J.-L. 2006. *Les druides. Des philosophes chez les Barbares*. Paris, Points-Seuil H411, 381 p.
- De Courson A., 1843. *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 432 p.
- De Marinis R., 2001. L'età del Ferro in Lombardia : stato attuale delle conoscenze e problemi aperti. In *La Protostoria in Lombardia, Atti del 3<sup>o</sup> Convegno archeologico regionale, Como Villa Olmo 1999*. Como, Società archeologica Comense, 27-76.
- Delamarre X., 2003. *Dictionnaire du gaulois. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*. Paris, Errance, 2<sup>e</sup> éd., 440 p.
- Dumézil G., 1968. *Mythe et Épopée I*. Paris, Gallimard, 365 p.
- Dumézil G., 1979. *Mariages indo-européens suivi de Quinze questions romaines*. Paris, Payot, 342 p.
- Formigé J., 1949. *Le trophée des Alpes (La Turbie)*. Paris, CNRS, 110 p. (Gallia Suppl. 2).
- Formigé J., 1955. La dédicace du trophée des Alpes. La Turbie. *Gallia* 13 – 1, 101-102.
- Goudineau C., 1998. *Regards sur la Gaule*. Paris, Errance, 352 p.
- Kaenel G., 2016. *L'an -58. Les Helvètes. Archéologie d'un peuple celte*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2<sup>e</sup> éd., 152 p.
- Lasserre J.-M., 1981. Éd. et trad. de Strabon, XII. Paris, CUF.
- Martin-Kilcher S., 2011. Römer und gentes Alpinae im Konflikt. In Moosbauer G., Wiegels R. éd., *Fines imperii - imperium sine fine?* Rahden, Verlag Marie Leidorf, 27-62 (Osnabrücker Forschungen zu Altertum und Antike-Rezeption 14).
- Mommsen T., 1889. *Le droit public romain*. Paris, E. Thorin et fils, 395 p.
- Pailler J.-M., 2019. L'Antiquité. In Olivier J.-M., Pech R. dir. *Histoire de Toulouse et de la Métropole*. Toulouse, Privat, 796 p.
- Parsons D. N., Sims-Williams P. éd., 2000. *Ptolemy. Towards a Linguistic Atlas of the earliest Celtic place-names of Europe*. Aberystwyth, CMCS, 188 p.
- Peyre C., 1979. *La Cisalpine gauloise du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.* Paris, École normale supérieure, 148 p.
- Radt S., 2004. *Strabons Geographika*, vol. 3 (livres IX-XIII). Göttingen, Vanderhoek & Ruprecht, 681 p.
- Ribezzo F., 1936. Sopravvivenze mediterranee nella primitiva organizzazione politica dei Messapi. *Rinascenza Salentina*, 4, 149-163.
- Robiou F., 1866. *Histoire des Gaulois d'Orient*. Paris, Imprimerie impériale, 309 p.
- Roller D. W., 2018. *A Historical and Topographical Guide to the Geography of Strabo*. Cambridge, Cambridge U. P., 1165 p.
- Rudd C., 2011. New Iron Age king found in Kent. *The Searcher*, 2011 – 02, 50-51.
- Turcan R., 1991. Un bimillénaire méconnu : l'assemblée des Trois Gaules. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 135<sup>e</sup> année, N. 4, 733-742.

## Auteur

Jean-Marie PAILLER, professeur émérite d’Histoire Ancienne et Archéologie à l’université Toulouse Jean-Jaurès, UMR 56 08 TRACES, 31000 Toulouse ; pailler.jean-marie@wanadoo.fr

## Résumé

Strabon décrit la fédération des 3 *ethnè* galates, chacune divisée en 4 « parties » commandées par un tétrarque. Le Conseil des 12 tétrarques (4 x 3), composé de 300 membres (25 x 12), se réunissait au *Drunemeton*, « sanctuaire du chêne ». Cette situation est celle du III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Chez César, un parallèle concerne les Helvètes, avec leurs 4 « parties » et leurs 12 *oppida*, comme les 4 *reges* du *Cantium* (Kent). Autres points de comparaison : les « 4 tribus » (*pagi*) des *Vindelici* au trophée de la Turbie ; le nom des *Petru-corii*, « les 4 troupes ».

Un examen de la « forme d’énigme » donnée par Virgile à l’évocation de sa ville natale de Mantoue, associé aux données archéologiques régionales pour les V<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et à l’étude des toponymes et anthroponymes locaux, ne laisse aucun doute : la Mantoue de Virgile, comme lui, avait été celtique et en gardait mémoire : « Mantoue [...] contient 3 nations et, sous chacune de ces nations, 4 peuples ». 4 x 3, encore. La voie s’ouvre à de nouvelles investigations sur un fonds commun celtique ancien : celtico-pythagoricien ?

## Abstract

**Looking for an early common organisational principle amongst Celtic peoples.** Strabo describes the federation of the 3 Galatian *ethnè*. Each of them was divided into 4 parts commanded by a tetrarch, The Council of the 12 tetrarchs (4 x 3) consisted of 300 men (25 x 12), who assembled at *Drunemeton*, « the oak sanctuary ». This organisation can be attributed to the 3rd-2nd centuries B.C. According to Caesar, the Helvetians, too, were divided into 4 « parts » and 12 oppida, as in the case of the 4 « kings » (*reges*) of *Cantium* (Kent). Other comparisons may be made with the « 4 *pagi* of the *Vindelici* » on the La Turbie trophy, and the name of the *Petrucorii*, « the 4 armies ».

Examination of the enigmatic description Virgil provided of his native city of Mantua, alongside the archaeological information available for the fifth to first centuries BC there, and a consideration of both place- and personal-names remove any doubt. Virgil’s Mantua, like Virgil himself, were initially Celtic and retained a memory of this. « Mantua [...] a triple race, within which four peoples in each » retains the same *four-by-three* pattern. The way is open towards new investigations of a common, ancient Celtic tradition : perhaps a Celto-Pythagorean one ?